

M. Macdonald, du comité des Subsidés, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:—

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux mille deux cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour gouvernement civil—ministère de la Marine et des Pêcheries:—Pour augmenter les appointements de W. J. Stewart, chef du service hydrographique, de \$100; de J. F. Fraser, ingénieur et commissaire des phares, de \$200; de B. H. Fraser, sous-ingénieur en chef, de \$200; de F. Anderson, sous-ingénieur hydrographe, de \$250, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$750; pour pourvoir aux appointements de J. B. A. Boudreau au rang de commis de 1re classe et aide-comptable à partir du 1er juillet 1904, en remplacement de F. H. Cunningham, transféré au service extérieur, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$1,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

2. Résolu qu'une somme n'excédant pas quatre cent soixante-sept mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier:—Somme supplémentaire pour entretien et réparations des phares, \$75,000; somme supplémentaire pour construction de phares et d'auxiliaire de la navigation, \$350,000; pour achat de terrain et construction et installation d'un dépôt pour phares sur la Baie Georgienne, \$12,000; pour facilités de quaiage à Saint-Jean, N.-B., pour les steamers et bouées du gouvernement, \$15,000; pour l'administration du service du pilotage, \$11,000; appointements d'officiers, ingénieurs et dessinateurs provisoires, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil—somme supplémentaire, \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante-dix-huit mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial:—Supplément nécessaire pour l'extension du service côtier et les études et explorations sur la côte nord du Canada, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour phares et service côtier:—Supplément nécessaire pour l'établissement de nouvelles stations de télégraphe sans fil, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas vingt mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour inspection des bateaux à vapeur:—Pour rembourser les droits d'inspection des bateaux à vapeur payés durant l'année 1903 sur les vaisseaux canadiens enregistrés, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinq cent vingt et un mille, six cent soixante-six dollars et soixante-six centins soit accordée à Sa Majesté pour service maritime et fluvial:—Somme supplémentaire pour entretien et réparations des steamers du Dominion, \$75,000; pour steamer devant remplacer l'*Aberdeen*, et construit en vue de pouvoir briser les glaces du fleuve Saint-Laurent, \$300,000; pour construire un steamer destiné à la navigation d'été et d'hiver, à Québec, \$125,000; gratification équivalent à deux mois de salaire, à la veuve de Achille Michaud, ci-devant mécanicien en chef du steamer *Druid*, \$166.36; somme supplémentaire pour enlèvement d'obstacles, y compris l'élévateur coulé à Montréal et les obstructions de la rivière Ostall, Colombie-Britannique, \$9,000; somme supplémentaire pour service des marées, \$2,000; lac Saint-Louis—levées hydrographiques et nettoyage du chemnal, \$10,500, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cent cinquante dollars soit accordée à Sa Majesté pour institutions scientifiques:—Somme supplémentaire pour le service météorologique des Territoires du Nord-Ouest et du Manitoba, \$10,000; don à l'observatoire de Montréal, \$500; allocation ordinaire à W. A. Found, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$150, pour l'année finissant le 30 juin 1905.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas quatre cent cinq mille trois cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour pêcheries:—Somme supplémentaire pour la construction et l'entretien de nouvelles piscifactories, \$30,000; somme supplémentaire pour armer de nouveaux croiseurs destinés à la protection des pêcheries, \$30,000; somme supplémentaire pour steamers destinés à remplacer l'*Acadia* et le *Petrel* sur les grands lacs, \$285,000; allocation ordinaire à A. H. Belliveau, pour ses services comme inspecteur des pêcheries à Québec, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil, \$300;